



Compte-rendu du CTL du 11/10/2021

Après lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales, Solidaires et CGT, M.Valès a fait un discours introductif dans lequel il se satisfait de la gestion de la crise COVID à la DDFIP 77 notamment par la mise en place du télétravail.

Il nous a informé de divers chiffres pendant la crise, comme les 565 millions d'euros dépensés pour le fonds de solidarité aux entreprises, des 110 millions de report de crédits, mais aussi la fraude des entreprises pour lesquelles le FDS a été versé indûment.

Suite à la liminaire de la CGT dénonçant le contrat de partenariat entre Google et la DGFIP pour « le foncier innovant », il a précisé que ce n'est pas Google mais CapGémini qui a été sollicité. Ce dernier travaillera avec un logiciel Google (récupération de données foncières et des piscines).

Concernant les suppressions d'emplois pour le département, il a indiqué que le chiffre qui sera donné en novembre sera moins important que les années précédentes. Selon lui, « l'exercice » des suppressions d'emplois est indépendant du nouveau réseau de proximité (NRP) . En aucun cas, il ne sert pas de prétexte aux suppressions.

Il a évoqué également la part des renseignements donnés par les Maisons France Services (MFS).

Pour Meaux, 350 rendez-vous ont été comptabilisés pour 630 rendez-vous au total dans le département.

Peu de renseignements fiscaux sont donnés dans les MFS, et cela concerne essentiellement des impressions (feuilles d'impositions ou autres) et des renseignements basiques.

– **Mise en œuvre des opérations NRP au 01/01/22 (pour avis) ;**

- Création du Service de Gestion Comptable de Melun (SGC)

Fusion des trésoreries de Sénart et Melun sur le site de la cité administrative, opération initialement prévue au 1/1/23 mais anticipée pour des raisons RH (départ à la retraite du chef de service de Sénart).

► **La projection TAGERFIP au 1/1/22 est de 47 emplois dans le futur SGC.**

Suite au déménagement de la trésorerie de Sénart en juillet 2020 à la cité administrative, les agents sont déjà installés en configuration du futur SGC.

Le problème de parking à la cité administrative a de nouveau été évoqué mais selon la Direction, il n'y a plus de problème grâce au télétravail.

La CGT 77 a fait remarquer que le terme « obligation » de suivre leur mission indiqué dans les documents de travail pour le CTL, n'est pas bien choisi. La Direction nous a répondu qu'il n'y avait plus de locaux physiques sur Sénart et donc que les agents devaient automatiquement rejoindre leur nouvelle résidence.

- Création du SIE de Melun

Fusion des SIE de Melun et Sénart sur le site de la cité administrative.

En ajoutant l'antenne SIE de Melun située à Nemours et le PELP de Meaux.

► **La projection TAGERFIP au 1/1/22 sera de 51 agents.**

Pour les agents désirant travailler à distance, ce sera toujours possible pour les agents de Nemours (SIE) et Meaux (PELP).

La CGT 77 est revenue sur la démétropolisation (relocalisation) qui affectera les SIE Seine-et-Marnais dans les 5 années à venir.

Nous avons demandé quand celle-ci débutera, quel effectif sera concerné par SIE et est-ce que les agents des futurs SIE ont été informés de ces transferts d'emplois ?

La Direction a répondu que le démétropolisation sera étalée sur 5 années entre 2021 et 2026, mais que celle-ci sera quasiment invisible pour les agents car les départs : retraite, mutations, concours, ne seront pas remplacés et cela n'impactera donc pas les agents.

D'ailleurs ceux-ci n'ont pas été avertis de ces futures suppressions d'emplois pour la Seine et Marne.

- Création du SIP de Melun

Fusion des SIP de Sénart et Melun sur le site de la cité administrative.

► **La projection TAGERFIP au 1/1/22 sera de 76 emplois dont 10 à l'antenne de Savigny-le-Temple.**

Avec un effectif de 76 agents, la CGT 77 a fait remarquer le risque de monotonie des tâches qui risque d'arriver.

La Direction a répondu qu'elle luttait contre cette monotonie, des groupes de travail étaient mis en place afin d'avoir une réflexion sur ce point. Elle a par ailleurs souligné qu'une polyvalence entre l'assiette et le recouvrement, sera de plus en plus attendue.

Concernant le SIP de Melun, M. Chassat a précisé que désormais le travail du SIP était divisé entre 1/3 de prélèvements à la source, 1/3 de remboursements et 1/3 avec les prélèvements complémentaires.

Le télétravail restera toujours d'actualité sur Melun, nous avons d'ailleurs fait remonter les difficultés des agents de Melun à poser un télétravail. Selon la Direction, avec le départ en retraite du chef de service, cela devrait s'arranger.

Pour la direction, aucun refus de télétravail n'a été enregistré, ce que la CGT a réfuté. En effet, dès lors que les chefs de service ont indiqué à chaque agent ce qu'ils allaient autoriser, les agents n'ont pas débordé le cadre donné.

Concernant les Espaces France Service (EFS), la direction a précisé qu'il n'y aurait pas de collègues de la DDFIP qui interviendraient, mais qu'un référent sera désigné, qui prendra occasionnellement des rendez-vous. Des permanences en mairies pourraient aussi être mises en place.

Le DDFIP s'est réjoui du nombre d'EFS dans le département : 35 points de contact.

L'antenne de Sénart gardera ses compétences géographiques actuelles mais ce n'est pas figé.

Des permanences à la mairie de Lieusaint pourraient être organisées (sur la base du volontariat).

La CGT 77 a de nouveau fait remarquer que l'effectif ne sera plus que de 7 agents au lieu de 10 dans les mois qui viennent et cela inquiète fortement les agents.

La direction a répondu qu'elle sera vigilante sur ce point, en précisant que l'antenne de Sénart est rattachée au SIP. Par conséquent, l'effectif est commun aux deux entités. La gestion des effectifs est de la responsabilité du chef du SIP de Sénart ; elle devra organiser son service pour pallier le manque d'effectif sur l'antenne. La Direction compte sur des volontaires !

- Création du SIE de Meaux

Fusion des SIE de Chelles, de Coulommiers sur le site du SIE de Meaux.

► **La projection TAGERFIP au 1/1/22 sera de 54 agents.**

Sur les 4 cadre A du pôle, un A sera positionné sur l'antenne de Coulommiers, les 3 autres sur Meaux.

Une antenne de 11 personnes sera implantée à Coulommiers ; nous avons demandé si cette antenne sera pérenne.

La Direction a répondu qu'elle avait une visibilité jusqu'en 2026, après rien n'est certain.

D'autant plus qu'à l'instar du SIE de Melun, le SIE de Meaux sera aussi impacté par la démétropolisation.

La CGT 77 a fait remarquer que plus de 10 agents du SIE resteraient à Chelles en travail à distance (TAD), par conséquent la création d'une antenne SIE à Chelles serait possible.

La Direction a refusé en arguant qu'ils n'ont pas prévu d'antenne sur ce site.

Concernant les travaux à encore effectuer sur le site de Meaux pour l'installation du futur SIE, nous avons demandé quand ceux-ci seront terminés, la date de fin novembre nous a été indiquée.

- Création du SIP de Meaux.

Fusion du SIP de Coulommiers avec celui de Meaux tout en conservant une antenne de 19 agents à Coulommiers.

► La projection TAGERFIP au 1/1/22 sera de 68 agents dont 19 à Coulommiers.

Un A sera positionné sur l'antenne de Coulommiers. Les 4 autres le seront sur Meaux (dont un qui sera positionné à la fois sur la gestion de site et les missions du SIP)

Pour l'accueil des usagers au sein des EFS, la direction a fait remarquer qu'elle n'enregistre pas trop de contacts et qu'elle a désigné 2 référents, un pour le SIP de Meaux et un pour l'antenne.

Il n'y aura pas de permanences à la mairie de Rozay car un EFS a été mis en place en avril 2021.

- Création du SIE de Montereau

Fusion des SIE de Fontainebleau, de Provins sur le site du SIE de Montereau.

► Projection TAGERFIP au 1/1/22 de 22 agents.

La CGT 77 a signalé le manque de place sur le parking du personnel si tous les agents souhaitent suivre leur mission à Montereau. Si tel était le cas, le site accueillera 81 personnes au total (futur SIP, futur SIE et SPL dont le déménagement est prévu en 2023). La cantine du site (dont la surface a été réduite pour une salle de réunion) ne pourra pas accueillir tous les agents désirant se restaurer sur place.

La Direction a indiqué qu'en l'absence de place sur le parking, les agents devront se garer à l'extérieur du site. Pour la restauration, la cantine peut contenir suffisamment de personnes et la cantine de l'hôpital est proche.

Des travaux pour l'installation d'un nouveau portail doivent être réalisés (automatisation et contrôle d'accès).

Pour le SIE, le plateau de travail ne pourra accueillir que 17 agents alors que le futur SIE doit compter 22 personnes, la direction compte sur le TAD et le télétravail pour remédier à ce problème.

La CGT a demandé si les agents ALD pouvaient rester sur le site pour travailler à distance pour le pôle.

La Direction a répondu que oui. Cependant, l'agent ALD peut être sollicité pour travailler dans un autre poste où le besoin en effectif est nécessaire. Pour lui éviter de rejoindre le service, la Direction lui proposera de travailler à distance pour ce nouveau service.

- Création du SIP de Montereau

Fusion des SIP de Montereau, Fontainebleau et de Nemours.

Accueil de proximité à Fontainebleau et à Nemours.

► Projection TAGERFIP du pôle SIP Montereau au 1/1/22 : 45 agents.

La CGT 77 a demandé quel sera l'effectif des accueils de proximité de Nemours et de Fontainebleau. Pour Nemours, la Direction se base sur un effectif de 3 personnes mais des discussions sont encore en cours avec le futur chef du SIP fusionné pour étudier la taille de cet accueil.

Nous avons fait remarquer qu'un accueil de 3 personnes n'est pas possible du fait des diverses absences possibles de ces 3 collègues (congés, maladie, diverses absences etc.), la Direction, nous a répondu que le chef du SIP de Montereau devra s'organiser pour remédier à ces absences.

La Direction a évoqué la possibilité de solliciter les collègues du SPL travaillant encore sur le site de Nemours.

Un cadre A aura en charge la gestion des accueils de proximité de Fontainebleau et de Nemours.

Pour le site de Fontainebleau, l'accueil de proximité devrait être de 5 personnes.

Idem que pour le SIE de Montereau, les problèmes du parking et le nombre de places implantées sur les plateaux de travail par rapport au Tagerfip ont été évoqués.

- Création du SIP de Noisiel

Fusion du SIP de Noisiel et celui de Roissy-en-Brie .

Accueil de proximité à Roissy.

► Projection TAGERFIP du pôle SIP de Noisiel : 53 agents.

Pour cette fusion, il est à noter qu'un grand nombre d'agents du SIP de Roissy souhaitent rester sur le site. Ce qui va provoquer une cellule de TAD très importante (plus d'une vingtaine d'agents).

La direction refuse de créer une antenne SIP sur le site de Roissy. Les agents resteront pour l'accueil de proximité et travailleront à distance pour le pôle SIP. La Direction a indiqué que l'élimination naturelle (mutations, concours, départs en retraite etc..) réduira progressivement le nombre d'agents dans cet accueil de proximité.

- Transfert de la gestion de 12 EHPAD vers le SGC de Coulommiers au 01/01/2022.

4 EHPAD seront transférés de la Trésorerie du Bassée Montois

4 de la Paierie départementale

3 de la trésorerie de Fontainebleau-Avon

1 de la Trésorerie de Melun Val de Seine

Le SGC de Coulommiers assurera la gestion de 17 établissements au total.

3 emplois sont transférés pour la mission EHPAD : 2 emplois (1 B et 1 C) de la trésorerie de Fontainebleau et 1 emploi B de la Paierie départementale.

Aucun emploi n'est transféré de la trésorerie du Bassée-Montois car la Direction souhaiterait une montée en puissance du service facturier (SFACT) qui monopolisera les agents du poste.

Seul l'agent de la Paierie accepte de suivre la mission. A Fontainebleau, les agents affectés à la gestion des Ehpads, ne le souhaitent pas.

Concernant les collègues de Fontainebleau, la CGT 77 a fait part de leur crainte et de leurs questionnements sur ce changement d'affectation au SGC de Coulommiers qu'aucun ne souhaite. Ils sont plusieurs à se partager les tâches EHPAD, comment seront identifiés les deux agents qui devront suivre la mission ?

La Direction a répondu qu'en premier lieu, il sera défini le périmètre des personnes qui exercent la mission (gestion des Ehpads) . Si au sein de ce périmètre, aucune personne n'est désignée, les deux

agents, les plus jeunes dans les grades du poste, seront affectés à cette mission (avec TAD pour le SGC de Coulommiers).

En cas de refus de suivre leur mission, le Directeur a indiqué qu'ils seront alors reclassés ALD Fontainebleau (à la disposition de la Direction) avec une priorité pour demander Fontainebleau en 2022. Nous avons donc fait remarquer qu'il est aberrant pour les agents qui avaient une affectation Fontainebleau de devoir redemander de nouveau une mutation pour Fontainebleau.

Réponse de Mr Valès, « c'est le NRP »!!

D'une manière générale, il a été demandé à la direction :

- Que les agents des sites absorbés soient reçus dans leurs nouveaux locaux avant la fusion afin qu'ils rencontrent leurs nouveaux collègues, afin de mieux appréhender ce changement de vie professionnelle mais aussi de mieux définir le travail de chacun.
- Que les plans fournis des futures installations marquent précisément l'implantation des bureaux et non un nombre de personnes à caser dans un bâtiment. Il est d'ailleurs à noter que chaque nouveau bureau ne comporte pas assez de places si tous les agents déménageaient, la direction compte en effet beaucoup sur le travail à distance et le télétravail.

La Direction a indiqué que le service des impôts fonciers n'est pas d'actualité pour la Seine-et-Marne. Pour les futurs pôles, le nouveau système de téléphonie (TOIP+) ne sera pas disponible avant 2023, par conséquent, la boucle téléphonique ne pourra se faire entre les accueils de proximité et les pôles. (+Telephony over IP. Raccordement du réseau téléphonique à une ligne Internet.)

Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE la mise en oeuvre du NRP en 2022.

Autres points à l'ordre du jour :

- **Saisie des sommes détenues par les gardés à vue.**

La CGT 77 a demandé suite à une remarque des huissiers du trésor qui devront procéder à cette saisie d'espèces que ceux-ci désirent pour leur sécurité de ne pas être mis en contact avec les gardés à vue. La réponse de Mr Chassat a été qu'ils seront vigilants là-dessus.

- **Bilan de campagne d'entretiens professionnels 2021 des agents A, B, C**

La Direction a énuméré les chiffres du bilan des recours AH et CAPL en montrant une stabilité des chiffres entre 2020 et 2021.

En questions diverses, il a été demandé pourquoi la cellule de soutien n'intervenait pas pour la Trésorerie de Seine et Marne amendes pour la BALF.

Mr Chassat a répondu que c'est à l'étude mais qu'avant il doit former ses agents à l'application amendes.

Nous avons aussi demandé à la direction de nous communiquer le nombre de personnes fragiles qui n'ont toujours pas repris le travail, la direction n'a évoqué qu'une seule personne.